



# PREA 2017-2020

## Auvergne-Rhône-Alpes

### Projet régional de l'enseignement agricole

**F**RUIT de la collaboration de l'ensemble des composantes de l'enseignement agricole, ce nouveau Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) s'inscrit dans le cadre territorial de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fort de ses 121 établissements implantés sur tout le territoire, et de ses 30 000 élèves, étudiants et apprentis, l'enseignement agricole propose une offre originale, en bonne intelligence avec l'offre des trois académies de l'éducation nationale.

Ce nouveau PREA a été solidement ancré sur la base des valeurs partagées par l'ensemble de la communauté éducative. Il se donne pour ambition de créer les meilleures conditions pour le succès de l'insertion sociale et professionnelle de nos apprenants, avec l'ensemble de nos partenaires dont le Conseil régional. Il vise aussi à respecter et à valoriser la diversité des territoires de la région et des « terroirs », pour reprendre une expression chère au monde agricole.

Trois axes stratégiques structurent le PREA : les besoins de formation et de développement des territoires, l'innovation au cœur des apprentissages et la communication collective. La démarche d'élaboration du nouveau PREA a été volontairement participative. La méthode lui donne une légitimité pour l'ensemble des composantes de l'enseignement agricole qui concourent au service public de l'éducation.

Je remercie la communauté éducative qui s'est mobilisée pour l'élaboration de ce projet régional et j'encourage chacun des jeunes ou moins jeunes apprenants de l'enseignement agricole à y puiser des ressources pour construire un bel avenir.

Michel SINOIR, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

## LES FINALITÉS DU PROJET RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Le rôle du présent PREA est de fixer les stratégies et orientations régionales pour l'Enseignement Agricole public et privé pour les trois prochaines années, et d'établir un schéma de développement des cinq missions de l'enseignement agricole qui soit coordonné, harmonisé et structuré en interne et en externe.

Le PREA 2017 – 2020 prend en compte les éléments contextuels spécifiques suite à la fusion des régions effective depuis 2016 et s'appuie sur les orientations nationales définies par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, notamment dans le 6e Schéma prévisionnel national des formations ainsi que les politiques régionales en matière de formation et d'emploi.

## LES PARTENAIRES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

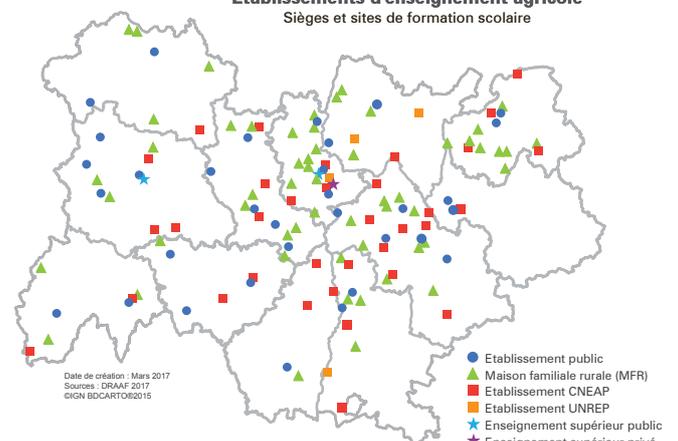
La démarche de réalisation du PREA, la conduite de son écriture et son suivi sont assurés par

la DRAAF autorité académique, mais les réflexions sur l'enseignement agricole face aux enjeux de société (formation, emploi, et insertion, développement et expérimentation...) sont menées avec les partenaires internes et externes à l'enseignement agricole :

- tous les établissements d'enseignement agricole publics et privés (directeurs et personnels) ;
- l'ensemble des forces de l'Éducation nationale (Rectors, SDEN, établissements scolaires) ;
- les collectivités territoriales au premier rang desquelles le Conseil régional ;
- les professionnels des différents secteurs d'activité portés par l'enseignement agricole ;
- les autres services de l'État.

Différentes instances régionales participent à l'organisation de cette réflexion commune (CREA, CTREA, CAEN, CREFOP, COREDEF...).

Etablissements d'enseignement agricole  
Sièges et sites de formation scolaire



Près de **30 000** élèves, étudiants et apprentis



# LA CONSTRUCTION DU PREA 2017 – 2020 : DES VALEURS FÉDÉRATRICES VERS LES ACTIONS COMMUNES

## DES VALEURS PARTAGÉES PAR TOUS

Le PREA s'est construit en trois temps forts :

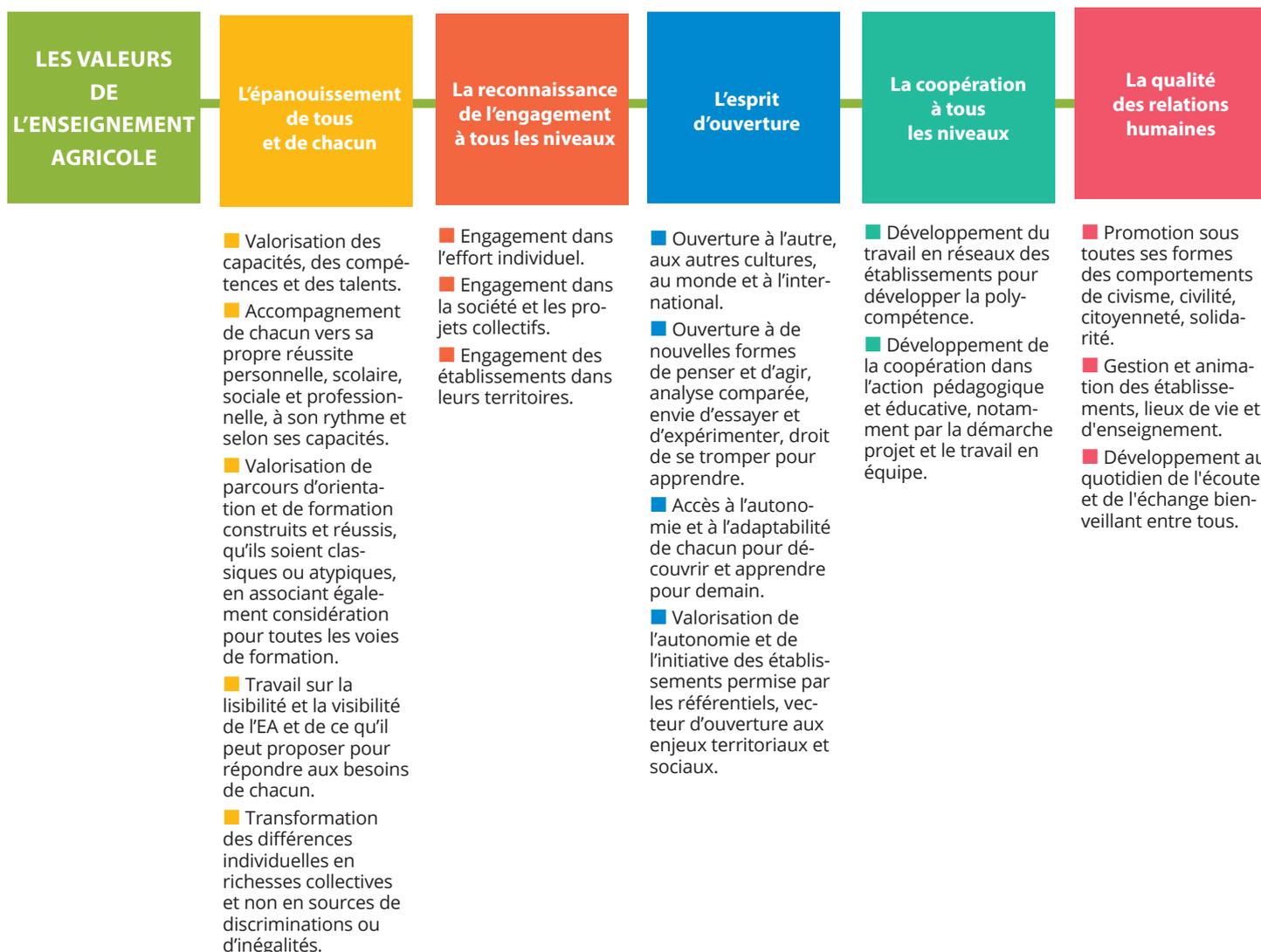
- une première réflexion de l'autorité académique et des chefs d'établissements pour identifier ce qui fait sens : les valeurs communes de l'enseignement agricole dans sa nouvelle dimension régionale et sa diversité territoriale ;
- des réflexions en groupes de travail sur les trois orientations stratégiques fortes choisies pour ce nouveau PREA ;
- la rédaction de propositions concrètes d'actions et leur hiérarchisation pour guider chaque acteur de l'enseignement agricole dans ses pratiques quotidiennes.

Dans le contexte né de la fusion des régions, l'exercice des cinq missions doit s'appuyer sur des valeurs partagées par l'ensemble de la communauté éducative dans sa diversité.

Ces valeurs, outre la prise en compte des principes de la République (laïcité, refus de toute discrimination...), passent également par la recherche de l'équité, du respect mutuel, de la solidarité, de la confiance et de la bienveillance

Le caractère familial et les valeurs humaines sur lesquels l'enseignement agricole a bâti son identité sont reconnus. La notion d'attachement de l'enseignement agricole aux territoires, dans leur diversité de taille et de problématique est également réaffirmée.

Ces valeurs représentent le socle commun et les racines de notre communauté éducative.



## DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES FORTES

S'appuyant sur les orientations nationales et la connaissance des réalités régionales, le PREA 2017 – 2020 est construit autour de trois orientations stratégiques fortes :

Axe 1 – Répondre aux besoins de formation et de développement des territoires

Axe 2 – Placer l'innovation au cœur des apprentissages

Axe 3 – Conforter la lisibilité de l'enseignement agricole régional.

A ces trois orientations stratégiques viennent s'ajouter trois enjeux sociétaux transversaux :

- le développement des usages du numérique ;
- l'engagement dans le développement durable et le respect de l'environnement ;
- l'équilibre des politiques entre les territoires, au service de tous.



1

Favoriser le développement d'une vision prospective et ouverte des compétences à acquérir par les apprenants.

Favoriser et développer le travail en réseaux coopératifs et collaboratifs sur les territoires.

Accompagner les acteurs du développement territorial dans leurs réflexions sur les évolutions des territoires. ■

Répondre aux besoins de formation et de développement des territoires

Placer l'innovation au cœur des apprentissages

2

Engager les établissements dans des pratiques pédagogiques de conduite de classe, de filière, d'établissement, stimulant l'innovation et la réussite des jeunes.

Accompagner et former les équipes des établissements à des pratiques originales et innovantes.

Favoriser l'enrichissement collectif des pratiques pédagogiques par l'échange et le travail collaboratif dans les établissements, entre établissements et au niveau régional. ■

Orientations stratégiques du PREA

Conforter la lisibilité de l'enseignement agricole régional

3

Développer la communication institutionnelle à différents niveaux et à destination des partenaires, des prescripteurs et des professionnels.

Communiquer sur des thématiques ciblées liées à la formation mais aussi sur l'établissement acteur d'un territoire dans sa mission d'animation et de développement. ■

### ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'ANNÉE 2018

■ Identifier les réseaux existants, définir une typologie, élaborer un cadre de fonctionnement (gouvernance, charte de fonctionnement...).

■ Placer la réponse en réseaux comme une priorité et la considérer comme un critère d'évaluation des actions.

■ Encourager la participation des établissements aux actions de diagnostics territoriaux avec les partenaires.

■ Communiquer sur la notion d'établissement d'enseignement agricole acteur de l'animation et du développement des territoires.

■ Mettre en place des partenariats avec les professionnels (conventions) pour la veille sur l'évolution des métiers et des qualifications.

■ Produire annuellement un « Portrait de l'enseignement agricole » et le diffuser largement.

■ Favoriser la création des stands communs à toutes les familles de l'enseignement agricole dans les salons pour une meilleure lisibilité.

■ Mettre en place un groupe de travail régional sur l'innovation pédagogique associant des directeurs d'établissements des quatre composantes de l'enseignement agricole pour une vision élargie et enrichie des pratiques et des potentiels.

■ Organiser des journées thématiques régionales ou territoriales sur l'innovation pédagogique, l'ancrage scolaire.

■ Accompagner les établissements et leurs équipes dans la démarche d'inclusion scolaire des publics à besoins éducatifs particuliers via le travail en réseaux et la mise en place d'expérimentation régionales ou locales.

## PILOTAGE, GOUVERNANCE ET ÉVALUATION

Le PREA est validé par le CREA (Comité régional de l'enseignement agricole).

Sa mise en œuvre est suivie par un Comité de pilotage regroupant :

- l'autorité académique DRAAF-SRFD ;
- des représentants des quatre composantes de l'enseignement agricole public et privé ;
- des représentants de l'Éducation nationale, issus des trois rectorats de la région académique ;
- le Conseil régional, collectivité territoriale de rattachement ;
- des représentants des branches professionnelles des secteurs visés par l'enseignement agricole ;
- de représentants de la communauté scientifique et de l'enseignement supérieur de la région.

Le comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an et en fonction des besoins. Il est chargé de vérifier régulièrement la priorisation des actions, voire de la modifier en fonction des évolutions du contexte régional et national. Il peut, le cas échéant, proposer de nouvelles actions permettant d'adapter la réponse de l'enseignement agricole à son environnement et aux nouveaux enjeux.

La liste des actions prioritaires est régulièrement mise à jour sur le site de la DRAAF. Pour le suivi des actions retenues, le comité de pilotage du PREA désigne, sur proposition des composantes de l'enseignement agricole et de la DRAAF, un trinôme chargé de suivre les avancées et les réalisations de l'enseignement agricole sur chacun des axes et objectifs. Ces trinômes préparent, avant chaque Comité de pilotage, une synthèse des réalisations. Cette synthèse doit notamment montrer comment les actions respectent et promeuvent les valeurs de l'enseignement agricole.

Un bilan du PREA est présenté chaque année au CREA. Ce bilan, une fois validé par cette instance, est diffusé auprès de l'ensemble des membres et partenaires de l'enseignement agricole Auvergne-Rhône-Alpes.

## COMMUNICATION

La DRAAF est en charge de la diffusion du PREA au sein de l'enseignement agricole Auvergne-Rhône-Alpes et auprès de tous ses partenaires régionaux et territoriaux. Elle propose également la présentation d'une synthèse des avancées du PREA une fois par an au conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) des rectorats.

La DRAAF fait également connaître les orientations et les actions du PREA auprès du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) et des différents réseaux de l'enseignement agricole intéressés.

Une rubrique dédiée au PREA est en ligne sur le site de la DRAAF à l'adresse suivante :

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/PREA-2017-2020>

Cette rubrique présente :

- les liens vers les documents stratégiques de l'enseignement agricole au niveau national ;
- le document constitutif du PREA ;
- la composition du comité de pilotage et les relevés des décisions des réunions du COPIL ;
- la liste complète, priorisée et mise à jour des actions du PREA ;
- des synthèses des actions de terrain engagées.

Une adresse électronique [prea.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:prea.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr) permet aux acteurs régionaux de l'enseignement agricole d'adresser leurs contributions au PREA.

SDEN : services départementaux de l'éducation nationale

CREFOP : comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle

CAEN : conseil académique de l'éducation nationale

EN : éducation nationale

CREA : comité régional de l'enseignement agricole

CTREA : comité technique régional de l'enseignement agricole

COREDEF : Comité Recherche Développement Formation

**PREA** 2017-2020

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes

Site de Lyon : 165 rue Garibaldi BP 3202 69401 LYON cedex 03

Site de Lempdes : 16B Rue Aimé Rudel BP 45 63370 LEMPDES

[www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr)

Directeur de la publication : Marc CHILE

Photo : ©Pascal Xicluna/Min.Agri.fr

Maquette : Carole Guillain/Mission communication

Mars 2018